

CONVENTION SUR LE COMMERCE INTERNATIONAL DES ESPÈCES
DE FAUNE ET DE FLORE SAUVAGES MENACÉES D'EXTINCTION



Vingt et unième session du Comité pour les plantes
Veracruz (Mexique), 2-8 mai 2014

Questions régionales

Rapports régionaux

EUROPE

1. Ce document a été préparé et soumis par les représentants régionaux pour l'Europe*.

Informations générales

2. Représentants: Mme Margarita Clemente et M. Maurizio Sajeva

Suppléants: M. David Kikodze et M. Paulo J. L. Carmo

Nombre de Parties de la région: 48

Noms des autres institutions et ONG contactées pour des travaux CITES durant cette période: UICN, PNUE-WCMC. Organisation intergouvernementale: Commission européenne.

Difficultés d'application rencontrées dans la région

3. Les réponses des Parties européennes soulignent que le principal problème semble lié à l'identification des bois.
4. Plusieurs Parties font observer qu'il existe encore un prélèvement dans la nature et un commerce illégaux de la flore européenne, en particulier des orchidées terrestres et de *Cyclamen*. Les spécimens sont aussi disponibles sur des sites de vente aux enchères sur l'Internet.
5. La République tchèque avertit que des pépiniéristes prélèvent des graines au Mexique, y compris d'*Aztekium waldezii* récemment décrite. L'Italie note, en outre, que les difficultés sont liées au commerce, à l'intérieur de l'UE, de spécimens reproduits artificiellement de taxons inscrits à l'Annexe I par des pépinières non enregistrées auprès du Secrétariat. Les vérifications des populations parentales de spécimens de l'Annexe I déclarées pré-Convention sont également problématiques.

* Les appellations géographiques employées dans ce document n'impliquent de la part du Secrétariat CITES ou du Programme des Nations Unies pour l'environnement aucune prise de position quant au statut juridique des pays, territoires ou zones, ni quant à leurs frontières ou limites. La responsabilité du contenu du document incombe exclusivement à son auteur.

6. La Suède fait remarquer que le commerce de cactus par Internet pose un problème majeur en raison des difficultés rencontrées par les douanes pour contrôler les envois postaux. La Suède ajoute qu'il est presque impossible de distinguer les différentes espèces pénétrant dans le pays.
7. La Suisse signale des problèmes concernant les produits finis contenant des extraits d'*Orchidaceae* spp.
8. Certaines Parties ont encore des problèmes d'importation d'*Encephalartos* spp. d'Afrique du Sud compte tenu des difficultés d'échange d'informations sur l'origine des plantes.
9. Certaines Parties ont des difficultés financières pour appliquer la CITES.
10. Concernant l'annotation #¹⁴ pour le bois d'agar, les agents des douanes du Royaume-Uni soulignent qu'il est difficile de distinguer les poudres de bois d'agar épuisées et non épuisées.
11. Le Royaume-Uni appelle à la coopération en matière d'identification des bois et apprécierait une communication renforcée entre toutes les Parties qui mènent des travaux de recherche dans ce domaine ainsi qu'un échange facilité d'échantillons validés à utiliser dans ces travaux de recherche.

Appui à la mise en œuvre de la CITES dans la région

12. La Belgique obtiendra d'un négociant belge des informations complètes sur la culture de *Prunus africana* en République démocratique du Congo. Cette information peut être utile dans le processus de l'étude du commerce important de cette espèce.
13. L'Espagne propose le cours de Master sur "La gestion, l'accès et la conservation des espèces dans le commerce: le cadre international". Le programme est organisé par l'Université internationale d'Andalousie avec la collaboration des autorités CITES de l'Espagne et du Secrétariat CITES. Le cours de Master a déjà été donné dix fois et une formation spécialisée de qualité a été dispensée à 258 personnes de 72 pays. Le stage sur campus de la 11^e édition aura lieu du 28 avril au 11 juillet 2014.
14. Le Ministère turc des forêts et de l'eau et le Ministère espagnol de l'économie et de la compétitivité ont collaboré pendant deux ans dans le cadre d'un partenariat de jumelage pour *renforcer la capacité institutionnelle en matière d'application de la CITES*. Concernant les plantes CITES, en 2012 et 2013, les activités suivantes ont été menées: enseignement à l'occasion de cinq séminaires de formation (environ 250 participants); participation à un groupe de travail de spécialistes pour analyser les pratiques de travail de l'autorité scientifique de Turquie et préparer sept fiches d'identification.
15. L'Allemagne prépare la troisième version de *wood ID* de la CITES qui sera à nouveau disponible en quatre langues: anglais, français, espagnol et allemand. La nouvelle version comprend: *Aniba rosaeodora*, *Aquilaria* spp. et *Gyrinops* spp., *Araucaria araucana*, *Dalbergia cochinchinensis*, *Dalbergia* spp. de l'est de Madagascar, *Dalbergia* spp. de l'ouest de Madagascar, *Diospyros* spp., *Podocarpus* spp., *Pterocarpus santalinus* et *Taxus* spp. Le programme sera disponible sur CD-ROM, qui pourra être commandé à l'autorité scientifique CITES de l'Allemagne (BfN) à l'adresse schmitzh@bfn.de. Une version en ligne du programme est en préparation et sera prête dans le courant de 2014.
16. Les 12 et 13 juin 2014, l'autorité scientifique CITES de l'Allemagne organisera un atelier de formation international à Hambourg, Allemagne, qui sera consacré à l'identification des nouvelles espèces d'arbres inscrites à la CITES. Le cours est destiné à tous les collègues intéressés de la région Europe participant aux aspects d'identification des arbres inscrits à la CITES. Les personnes qui souhaitent participer à ce cours peuvent contacter: M. Hajo Schmitz-Kretschmer, Agence fédérale pour la conservation de la nature (BfN), Allemagne schmitzh@bfn.de.
17. Le Ministère italien de la protection de l'environnement, du territoire et de la mer soutient l'activité du représentant régional de l'Europe par un appui financier et logistique. L'Italie coopère avec l'autorité scientifique du Royaume-Uni à la publication de guides CITES pour les usagers.
18. L'Irlande a présidé le Conseil de l'Europe au premier semestre de 2013 durant les négociations et préparations de la décision du Conseil pour la CoP16 et, durant la CoP, s'est exprimée au nom de l'Union européenne et de ses États membres.

19. La Pologne a préparé un programme d'éducation " Plantes CITES ". Le guide (Rośliny CITES) a été préparé par Mariola Kukier-Wyrwicka et Hanna Werblan-Jakubiec. Des plantes représentant différentes familles ont été choisies et étiquetées. L'ouvrage est destiné aux étudiants de l'enseignement supérieur. Bożena Dubielecka et Joanna Bogdanowicz ont préparé des avis experts sur les "Questions de commerce de plantes CITES cultivées – lignes directrices pour la réalisation et l'application des règlements CITES". Ce travail spécialisé était commandé par le Département polonais de l'environnement. Il portait principalement sur les cactus et autres succulentes, les orchidées, les cycas, les fougères et les plantes carnivores.
20. L'Union européenne a accordé ou approuvé un financement pour les projets suivants:
- Lutte contre la criminalité liée aux espèces sauvages (1,7 million d'euros accordés à l'ICCWC par l'intermédiaire d'Interpol).
 - Programme OIBT-CITES pour la mise en œuvre des inscriptions CITES d'espèces d'arbres tropicaux (5 millions d'euros accordés à l'OIBT pour la période 2012-2015).
 - Mise en œuvre des décisions de la CoP16, notamment la décision 16.53 sur les avis de commerce non préjudiciable, les décisions 15.95 (Rev. CoP16) et 16.155-158 sur les taxons produisant du bois d'agar, la décision 16.152 annexe 3 (plan d'action pour *Diospyros* et *Dalbergia* à Madagascar), les décisions 16.13-16 sur la plateforme intergouvernementale, politique et scientifique, sur la biodiversité et les services écosystémiques, la décision 16.58 sur les inspections physiques des chargement de bois, les décisions 16.59-61 sur le manuel d'identification et les décisions 16.161-163 sur les annotations.
 - Les espèces et le suivi de l'état de plusieurs espèces inscrites à la CITES (0,65 million d'euros accordés au PNUE-WCMC).
21. Les Pays-Bas offrent d'organiser la prochaine réunion régionale. Le Monténégro souhaite organiser une réunion régionale à l'avenir.

Autres activités dans la région

22. Les services du PNUE-WCMC ont été retenus pour fournir des rapports sur les données biologiques et de commerce concernant un grand nombre d'espèces commercialisées dans le cadre de la CITES ainsi que sur plusieurs autres questions scientifiques relatives à la mise en œuvre de la CITES. Le contrat prévoyait aussi l'élaboration de Species+, une nouvelle ressource en ligne fournissant, aux Parties à la CITES et à la CMS, des informations complètes sur des espèces protégées au plan mondial, qui a été lancée en novembre 2013.
23. TRAFFIC a été chargé par contrat de surveiller la mise en œuvre et l'application des règlements de l'UE sur le commerce des espèces sauvages (règlements (EC) 338/97 et (EC) 865/2006), et de fournir des études et des évaluations sur des thèmes particuliers.
- Un cours de formation pour 40 inspecteurs et responsables pour la CITES du Corpo Forestale dello Stato a eu lieu en novembre 2013, notamment à propos de: l'identification des Cactacées et Cycadales, les bois et les plantes médicinales CITES.
 - Un séminaire conjoint Corpo Forestale dello Stato et douanes a eu lieu en novembre pour une meilleure application de la CITES au niveau des douanes.
 - Une très vaste opération policière a eu lieu en février-mai 2013 concernant l'importation illégale du Chili de plantes sauvages de *Copiapoia* sans permis CITES; durant cette opération, d'autres spécimens sauvages (du Mexique et d'autres pays) ont également été saisis et des vérifications ont été menées lors de foires et d'expositions. L'activité a démontré que des plantes sauvages illégales entrent en contrebande sur le territoire de certaines Parties de l'UE et sont alors facilement distribuées dans toutes les Parties de l'UE, mélangées à des plantes reproduites artificiellement, à l'occasion de foires.

Publications récentes

Kiehn M. and Benítez-Díaz H. (2013). International Trade in Endangered Plant Species in the Context of the Convention on International Trade in Endangered Species of Wild Fauna and Flora and the Global Strategy for Plant Conservation. *Annals of the Missouri Botanical Garden* 99: 167–171.

Rutherford C., Donaldson J., Hudson A., McGough H.N., Sajeva M., Shippmann U., Tse-Lawrence M. (2013). CITES and Cycads. A users' guide. Kew Publishing, Royal Botanic Gardens, Kew. ISBN: 978-1-84246-489-2.

Sajeva M., McGough H.N., Garret L., Luethy J., Tse-Lawrence M., Rutherford C., Sajeva G. (2012). CITES and Cacti. A users' guide. Kew Publishing, Royal Botanic Gardens, Kew. ISBN: 978-1-84246-465-4.

Sajeva M., Augugliaro C., Smith M.J., Oddo E. (2013). Regulating Internet Trade in CITES Species. *Conservation Biology* 27:429-430. DOI: 10.1111/cobi.12019

Sites web

Guide d'identification photographique des espèces CITES de Grèce, les versions mises à jour (uniquement en grec) figurent sur le site web officiel. <http://www.ypeka.gr>
(<http://www.ypeka.gr/Default.aspx?tabid=596&language=el-GR>)

L'information sur les travaux réalisés par le SRG peut être consultée au lien suivant :
http://ec.europa.eu/environment/cites/srg_en.htm

Les rapports préparés par le PNUE-WCMC dans le cadre des travaux du SRG:
http://ec.europa.eu/environment/cites/reports_en.htm

Site web CITES de l'Espagne: <http://www.cites.es/es-ES/Paginas/default.aspx>

Site web CITES de la Suisse: http://www.blv.admin.ch/themen/handel_wild/index.html?lang=en